

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le **25 septembre** à 20 h 30 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, M. GARDET, M. LEBECQ, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, Mme COLLAS, M. DONET, Mme LEBLANC (pouvoir à Mme CAPRON).

A été élue secrétaire : Mme PETEL.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UKRAINIENNE POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025 DE YEHOR HRUNSKYI.

Monsieur le Maire informe que le CCAS de la commune souhaite verser une subvention exceptionnelle à l'association Ukrainienne, afin de prendre en charge le reste du montant de la carte de transport scolaire 2024/2025 de Yehor HRUNSKYI.

Le montant de la carte de transport scolaire pour le collège Daubigny à Auvers-sur-Oise s'élève à 141.99 €, somme qui a été réglé par Mme PETRAKOVA.

La commune, au titre des transports scolaires, rembourse la somme de 45 € pour le collège.

Le solde de 96.99 € correspondant au montant de la subvention exceptionnelle (CCAS) sera versée à l'Association Ukrainienne.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Par : 10 voix pour

Et 1 voix contre (Mme PETEL Sandra),

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 095-219503083-20240925-D014_2024-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle (CCAS) de 96.99€ à l'Association Ukrainienne pour le solde de la carte de transport scolaire 2024/2025 de Yehor HRUNSKYI.

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.**

La secrétaire de séance
PETEL Sandra

